

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025**

Régulièrement convoqué par Madame Michèle DORIN, maire sortant, le conseil municipal s'est réuni le 21 mars 2026 à 14h00, sous la présidence de Madame Hélène CHAUVE, doyenne d'âge puis à l'issue de l'élection du maire sous la présidence de Monsieur Alain BAMET.

Présents : MM. Alain BAMET, Jean-Charles CLAUDEL, Philippe CACCIABUE, Etienne DESBOIS, Louis BALLIGAND, Philippe CURMI, Mmes Julie JUGNET, Nadine CLAUDE, Manuella SOL, Hélène CHAUVE, Nathalie MARCHAND.

Le quorum étant atteint (11/11), le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Manuella SOL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 25 février 2026 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance. Cependant, compte tenu que certains conseillers ne l'ont pas reçu, il ne peut être arrêté ce jour, il est donc décidé de reporter le vote lors du prochain conseil.

ORDRE DU JOUR :

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Désignation des délégués à la CC-SCMB
- Lecture de la charte de l' élu local
- Questions diverses

Philippe CURMI informe l'assemblée municipale que les élus issus de la liste « Un village, un avenir commun » se sont rencontrés en amont de ce conseil sans inviter les 2 élus de la liste « Un nouveau souffle ». Il rajoute que cette réunion a eu lieu à la mairie.

Alain BAMET répond qu'il s'agissait d'une réunion informelle où tous les élus de sa liste de campagne n'étaient pas présents.

1) Election du maire

Madame Michèle DORIN, maire sortant, fait état des conseillers présents et passe la parole à Madame Hélène CHAUVE, doyenne d'âge afin de procéder à l'élection du maire.

Après rappel des conseillers présents, Madame Hélène CHAUVE déclare le nouveau conseil municipal en place et annonce les modalités de vote : bulletin secret.

Monsieur Alain BAMET est candidat à l'élection de maire.

Monsieur Etienne DESBOIS et Madame Hélène CHAUVE sont désignés assesseurs.

Après avoir recueilli 9 voix POUR contre 2 votes BLANC, Monsieur Alain BAMET est élu maire de la commune de Saint Pierre le Vieux.

Il remercie Michèle DORIN pour son investissement pendant son mandat. Il fait ensuite lecture d'un mot rédigé par les 9 élus de la liste « Un village, un avenir commun ». Il souhaite ainsi reconnaître le déséquilibre du nombre d'élus des 2 listes (9 et 2) en lien avec la quasi égalité des résultats aux élections. C'est aussi l'occasion d'affirmer la volonté de suivre le programme pour lequel il a été élu.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Après sa nomination, Monsieur Alain BAMET prend la présidence de la séance et propose à l'ensemble du conseil d'élire 3 adjoints. La proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Election des adjoints

La liste « Un village, un avenir commun » propose une liste de 3 adjoints :

1^{er} adjoint = Jean-Charles CLAUDEL

2^{ème} adjoint = Manuella SOL

3^{ème} adjoint = Louis BALLIGAND

Il n'y a pas eu d'autres propositions.

La liste proposée est élue à 9 voix POUR contre 2 votes BLANC.

4) Désignation des délégués à la CC-SCMB

Monsieur Alain BAMET informe l'assemblée que deux élus doivent représenter la commune dans les instances intercommunales. De fait, le maire est conseiller communautaire titulaire et le 1^{er} adjoint est conseiller suppléant aux affaires communales. Monsieur Alain BAMET passe la fonction de suppléant à la 2^{ème} adjointe Madame Manuella SOL. Madame Julie JUGNET demande d'en expliquer la raison. En effet, Monsieur Jean-Charles CLAUDEL ne peut pas prendre ce poste pour des raisons déontologiques.

5) Lecture de la charte de l' élu local

C'est une obligation pour le maire lors de la première réunion d'informer les élus communaux de leurs devoirs et de leurs droits. Monsieur Alain BAMET procède donc à la lecture de la charte de l' élu local et rappelle qu'un exemplaire de cette charte est présente dans les pochettes distribuées aux conseillers.

6) Questions diverses

➤ AGENDA

Monsieur Alain BAMET propose de fixer la date du prochain conseil. Il propose un mardi en lien avec un sondage auprès des élus de sa liste. La date du mercredi 1^{er} avril est alors proposée mais elle ne convient pas à tous les élus. Il est donc décidé de valider la date ultérieurement.

➤ DIVERS

Madame Julie JUGNET rappelle que Monsieur Philippe CURMI et elle-même font parti du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45.

La Secrétaire de séance,
Manuella SOL



Le Maire,
Alain BAMET

